Envoyé en préfecture le 31/01/2019
Reçu en préfecture le 31/01/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-B290119_D01-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 29 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le Mardi 29 janvier à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 22 janvier 2019 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président, **sur 34 délégués en exercice** :

24 étaient présents : M. Dominique ROBILLART, M. Jean-Marc TELLIER, M. Jacques JAKUBOSZCZAK, M. Bruno TRONI, M. Maurice VISEUX, M. François LEMAIRE, M. Justin CLAIRET, M. Alain SZABO, M. Pierre SENECHAL, M. Alain LHERBIER, M. Christian CHAMPIRE, M. André KUCHCINSKI, M. Sylvain ROBERT, M. Laurent DUPORGE, M. Daniel KRUSZKA, M. Bernard BAUDE, M. Alain ROGER, M. Christian PEDOWSKI, M. Patrice DELALEU, M. Jean-Marie ALEXANDRE, M. Didier HIEL, M. Jean-Pierre BLANCART, M. Jacques LARIVIERE, MME Maryse LOUP.

4 avaient donné procuration : M. Philippe LA GRANGE à M. Jean-Marie ALEXANDRE, M. Alain LEFEBVRE à M. Didier HIEL, M. Alain BAVAY à M. André KUCHCINSKI, M. Philippe DUQUESNOY à M. Daniel KRUSZKA.

6 étaient absents/excusés : MME Maryse COUPIN, M. Yves TERLAT, M. Jean-François CARON, M. Daniel TOP, M. Bernard OGIEZ, M. Alain DUBREUCQ.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 31/01/2019
Reçu en préfecture le 31/01/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-B290119_D01-DE

Bureau-29/01/19-D/1
CN/NP

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Aménagement des berges de la Souchez
Affaire n°16S0123 Lot n° 2 « Ouvrages Spécifiques » (C12302)
Modification de contrat n°2

Dans le cadre des travaux d'aménagement des berges de la Souchez et plus particulièrement dans la réalisation des ouvrages spécifiques, des études géotechniques récentes ont révélées des sujétions techniques imprévisibles.

En effet, ces études de sol, tenant compte de la nature réelle du sous-sol et pour garantir la solidité et la pérennité des ouvrages envisagés, ont démontré la nécessité de mettre en œuvre des pieux de 15m de profondeur en substitution de micropieux, initialement prévus dans l'offre de la société FRANCIAL attributaire du lot n°2.

Il convient de préciser que certains sondages réalisés confirment bien en ces points la portance initialement retenue à ± 3m de profondeur ; ces derniers démontrant aussi le côté exceptionnel et non prévisible des résultats amenant à des pieux de 15m en lieu et place de micropieux.

Dans le cadre de ces travaux, quelques adaptations techniques ponctuelles se sont également avérées nécessaires (sondages complémentaires, modifications sur les pontons de plaisance) afin de rendre la gestion des ouvrages plus aisée par les communes (pas de mise en cale sèche pour contrôle, pas de référencement VNF). . .

L'ensemble de ces modifications de travaux engendrent un surcoût de 427 353,04 € HT, soit 18,809% du montant initial du marché de 2 272 143,00 € H.T., décomposé comme suit :

- 15,165% concernant les modifications techniques imprévisibles,
- 3,644% concernant les adaptations de chantier.

Par ailleurs, les contrôles de pollution sur le terril 94 exigés par les services de l'Etat vont générer une prolongation de la durée de chantier de 4 mois, amenant la durée totale d'exécution des travaux à 20 mois. En accord avec la société, cette prolongation de chantier est sans incidence financière pour l'ensemble des membres du groupement dont l'Agglomération.

Vu les articles 139 et 140 du décret relatif aux Marchés Publics,

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 16 janvier 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission Unique en date du 21 janvier 2019,

Envoyé en préfecture le 31/01/2019
Reçu en préfecture le 31/01/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-B290119_D01-DE

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la modification du contrat n°2 au marché N° C12302 - lot n°2 « Ouvrages Spécifiques » attribué à la société FRANCIAL.

Autorise le Président à signer la modification de contrat n°2 au marché n°C12302 avec la société FRANCIAL – SARL MOBI, Zone d'activités des Parts d'en Bas, 62640 MONTIGNY EN GOHELLE.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 7 000 000 € TTC sont prévus au budget 2019 sur l'imputation Budget Principal/Investissement/Ligne de crédit 7733.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Communauté d'Agglomération de LENS-LIÉVIN
Le Président,

Sylvain ROBERT.

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-B290119_D002-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 29 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le Mardi 29 janvier à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 22 janvier 2019 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président, **sur 34 délégués en exercice** :

24 étaient présents : M. Dominique ROBILLART, M. Jean-Marc TELLIER, M. Jacques JAKUBOSZCZAK, M. Bruno TRONI, M. Maurice VISEUX, M. François LEMAIRE, M. Justin CLAIRET, M. Alain SZABO, M. Pierre SENECHAL, M. Alain LHERBIER, M. Christian CHAMPIRE, M. André KUCHCINSKI, M. Sylvain ROBERT, M. Laurent DUPORGE, M. Daniel KRUSZKA, M. Bernard BAUDE, M. Alain ROGER, M. Christian PEDOWSKI, M. Patrice DELALEU, M. Jean-Marie ALEXANDRE, M. Didier HIEL, M. Jean-Pierre BLANCART, M. Jacques LARIVIERE, MME Maryse LOUP.

4 avaient donné procuration : M. Philippe LA GRANGE à M. Jean-Marie ALEXANDRE, M. Alain LEFEBVRE à M. Didier HIEL, M. Alain BAVAY à M. André KUCHCINSKI, M. Philippe DUQUESNOY à M. Daniel KRUSZKA.

6 étaient absents/excusés : MME Maryse COUPIN, M. Yves TERLAT, M. Jean-François CARON, M. Daniel TOP, M. Bernard OGIEZ, M. Alain DUBREUCQ.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-B290119_D002-DE

Bureau-29/01/19-D/2

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Avenant à la convention d'objectifs liant la CALL et l'APES

En 2017, la CALL a signé une convention d'objectifs avec l'association APES (Acteurs Pour une Economie Solidaire) portant sur le développement d'une action innovante relative à l'Auto-Réhabiltiation Accompagnée (ARA). Il s'agissait d'accompagner techniquement et socialement les particuliers les plus fragiles à la réhabilitation énergétique de leur logement.

Le programme d'actions, annexé à la convention, identifiait les différentes étapes de mise en place opérationnelle du projet ARA avec notamment la mobilisation des acteurs locaux et la mise en place de formation d'assistance à maîtrise d'ouvrage privée (AMOP) à destination des artisans et entreprises pour accompagner le particulier dans la réalisation de son projet.

Après plusieurs échanges avec l'association, il s'avère que la mise en œuvre opérationnelle ne pourra pas se réaliser dans les délais impartis. Aussi, il a été convenu d'envisager un nouveau partenariat dans un calendrier et un format revisités dans le cadre de la nouvelle stratégie habitat en matière d'accession à la propriété envisagée pour fin 2019.

Il est ainsi proposé le projet d'avenant repris en pièce jointe.

Vu l'avis favorable de la Commission Unique en date du 21 janvier 2019,

Le Bureau après avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Président à signer l'avenant à la convention d'objectifs sus relatés avec l'APES selon les conditions reprises dans l'acte et signer toutes les pièces afférentes.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 637 € sont prévus au budget 2018 sur l'imputation Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 7689.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Communauté d'Agglomération de LENS-LIÉVIN - Le Président

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-B290119_D03-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 29 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le Mardi 29 janvier à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 22 janvier 2019 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président, **sur 34 délégués en exercice** :

24 étaient présents : M. Dominique ROBILLART, M. Jean-Marc TELLIER, M. Jacques JAKUBOSZCZAK, M. Bruno TRONI, M. Maurice VISEUX, M. François LEMAIRE, M. Justin CLAIRET, M. Alain SZABO, M. Pierre SENECHAL, M. Alain LHERBIER, M. Christian CHAMPIRE, M. André KUCHCINSKI, M. Sylvain ROBERT, M. Laurent DUPORGE, M. Daniel KRUSZKA, M. Bernard BAUDE, M. Alain ROGER, M. Christian PEDOWSKI, M. Patrice DELALEU, M. Jean-Marie ALEXANDRE, M. Didier HIEL, M. Jean-Pierre BLANCART, M. Jacques LARIVIERE, MME Maryse LOUP.

4 avaient donné procuration : M. Philippe LA GRANGE à M. Jean-Marie ALEXANDRE, M. Alain LEFEBVRE à M. Didier HIEL, M. Alain BAVAY à M. André KUCHCINSKI, M. Philippe DUQUESNOY à M. Daniel KRUSZKA.

6 étaient absents/excusés : MME Maryse COUPIN, M. Yves TERLAT, M. Jean-François CARON, M. Daniel TOP, M. Bernard OGIEZ, M. Alain DUBREUCQ.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-B290119_D03-DE

Bureau-29/01/19-D/3

SERVICE A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

Souchez : Aménagement d'une zone d'expansion des crues – Acquisition d'une parcelle à usage agricole auprès du Département du Pas-de-Calais

Au titre de sa compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI), la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a engagé un programme de travaux dans le secteur des Collines de l'Artois.

Cette opération implique notamment la création d'une zone d'expansion des crues à Souchez, au droit d'une parcelle propriété du Département du Pas-de-Calais.

Le Conseil Départemental indique qu'il n'est pas opposé à une cession du bien, référencé section AH n° 8 au cadastre de Souchez, moyennant l'estimation domaniale.

Sollicité à ce titre par l'instance départementale, le service France Domaine a estimé la valeur vénale du terrain, d'une surface de 3 584 m², à 5 400 €.

Il conviendrait donc, dans la perspective des aménagements à réaliser, d'autoriser l'établissement intercommunal à acquérir, auprès du Département du Pas-de-Calais, la parcelle référencée section AH n° 8 (3 584 m²) au cadastre de Souchez et ce moyennant le prix de 5 400 €.

Les frais (notaire, géomètre, frais de publication, etc...) relatifs au transfert de propriété seraient supportés par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Vu l'avis favorable de la Commission Unique en date du 21 janvier 2019,

Le Bureau après avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Président à signer, avec le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est situé rue Ferdinand Buisson à Arras (62018), la promesse d'achat et l'acte d'acquisition de la parcelle référencée section AH n° 8 au cadastre de Souchez.

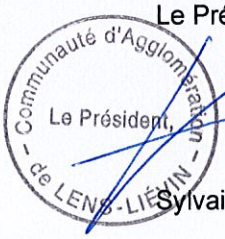
Le transfert de propriété du bien, d'une surface de 3 584 m², sera réalisé moyennant le prix de 5 400 €.

L'établissement intercommunal supportera l'ensemble des frais (notaire, géomètre, frais de publication, etc ...) se rapportant à la transaction.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 7 500 € sont prévus sur l'AP votée en 2018, imputation Assainissement/MACQ-TERA/18D12475/4707.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Président,



Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-B290119_D04-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 29 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le Mardi 29 janvier à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 22 janvier 2019 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président, **sur 34 délégués en exercice** :

24 étaient présents : M. Dominique ROBILLART, M. Jean-Marc TELLIER, M. Jacques JAKUBOSZCZAK, M. Bruno TRONI, M. Maurice VISEUX, M. François LEMAIRE, M. Justin CLAIRET, M. Alain SZABO, M. Pierre SENECHAL, M. Alain LHERBIER, M. Christian CHAMPIRE, M. André KUCHCINSKI, M. Sylvain ROBERT, M. Laurent DUPORGE, M. Daniel KRUSZKA, M. Bernard BAUDE, M. Alain ROGER, M. Christian PEDOWSKI, M. Patrice DELALEU, M. Jean-Marie ALEXANDRE, M. Didier HIEL, M. Jean-Pierre BLANCART, M. Jacques LARIVIERE, MME Maryse LOUP.

4 avaient donné procuration : M. Philippe LA GRANGE à M. Jean-Marie ALEXANDRE, M. Alain LEFEBVRE à M. Didier HIEL, M. Alain BAVAY à M. André KUCHCINSKI, M. Philippe DUQUESNOY à M. Daniel KRUSZKA.

6 étaient absents/excusés : MME Maryse COUPIN, M. Yves TERLAT, M. Jean-François CARON, M. Daniel TOP, M. Bernard OGIEZ, M. Alain DUBREUCQ.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-B290119_D04-DE

Bureau-29/01/19-D/4
JLM

SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

CITEO – Appel à candidatures pour l'extension des consignes de tri et les mesures d'accompagnement de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques

En début d'année 2018, la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin a signé avec la société CITEO, Eco-organisme issu de la fusion entre Ecofolio et Eco-Emballages, deux nouveaux contrats pour une période de 5 ans (2018-2022) : un contrat pour l'action et la performance (CAP 2022 – Barème F) relatif aux emballages ménagers, fixant les modalités du soutien technique et financier apporté par CITEO afin d'améliorer la collecte et le tri des emballages ménagers, et un contrat type d'adhésion relatif à la collecte et au traitement des déchets papiers.

Il est notamment proposé aux collectivités des mesures d'accompagnement spécifiques qui viennent compléter et renforcer ses autres soutiens financiers et qui visent ainsi à soutenir les initiatives en faveur de l'augmentation de la performance du recyclage, dans des conditions respectueuses de l'environnement à des coûts maîtrisés.

Dans ce cadre, CITEO a donc lancé dernièrement un appel à projets destiné aux collectivités locales pour la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri des plastiques et optimiser la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques. Cet appel à projets comporte deux parties :

- un appel à candidatures pour l'extension des consignes de tri,
- un appel à projets sur les mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte.

Les projets retenus en 2019 pourront ainsi bénéficier des modalités financières suivantes :

- un soutien de 660 € par tonne appliqué sur la totalité des tonnages d'emballages en plastique recyclés,
- la prise en compte des tonnages des nouveaux plastiques dans le calcul du taux de majoration à la performance,
- une participation financière à des projets d'optimisation de la collecte.

Ces dernières pourront être mises en place dès le 4ème trimestre 2019.

Afin de pourvoir bénéficier de ces soutiens financiers, il est proposé d'autoriser le Président à déposer le dossier de candidature de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin auprès de CITEO dans le cadre de cet appel à projets avant le 1er mars 2019 et, sous réserve de l'acceptation du projet, de mettre en œuvre l'extension des consignes de tri ainsi que les mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte.

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-B290119_D04-DE

Vu la présentation du dispositif faite par CITEO en Bureau du 13 novembre 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission Unique en date du 21 janvier 2019,

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Le Président à déposer le dossier de candidature correspondant avant le 1er mars 2019 et, sous réserve de l'acceptation du projet, à mettre en œuvre l'extension des consignes de tri et les mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte, et à signer tous les documents liés à ce dossier.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Communauté d'Agglomération de LENS LIEVIN
Le President,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-B290119_D05-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 29 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le Mardi 29 janvier à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 22 janvier 2019 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président, **sur 34 délégués en exercice** :

24 étaient présents : M. Dominique ROBILLART, M. Jean-Marc TELLIER, M. Jacques JAKUBOSZCZAK, M. Bruno TRONI, M. Maurice VISEUX, M. François LEMAIRE, M. Justin CLAIRET, M. Alain SZABO, M. Pierre SENECHAL, M. Alain LHERBIER, M. Christian CHAMPIRE, M. André KUCHCINSKI, M. Sylvain ROBERT, M. Laurent DUPORGE, M. Daniel KRUSZKA, M. Bernard BAUDE, M. Alain ROGER, M. Christian PEDOWSKI, M. Patrice DELALEU, M. Jean-Marie ALEXANDRE, M. Didier HIEL, M. Jean-Pierre BLANCART, M. Jacques LARIVIERE, MME Maryse LOUP.

4 avaient donné procuration : M. Philippe LA GRANGE à M. Jean-Marie ALEXANDRE, M. Alain LEFEBVRE à M. Didier HIEL, M. Alain BAVAY à M. André KUCHCINSKI, M. Philippe DUQUESNOY à M. Daniel KRUSZKA.

6 étaient absents/excusés : MME Maryse COUPIN, M. Yves TERLAT, M. Jean-François CARON, M. Daniel TOP, M. Bernard OGIEZ, M. Alain DUBREUCQ.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-B290119_D05-DE

Bureau-29/01/19-D/5
CD

COHESION TERRITORIALE

25e édition du Meeting d'Athlétisme à l'Aréna Stade Couvert
Soutien financier de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
à l'association Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme

La Ligue Hauts de France d'Athlétisme organise la 25e édition du Meeting international de Liévin le dimanche 10 février 2019.

En 2018, après cinq années d'interruption liée à la fermeture du stade couvert, les organisateurs ont accueilli les meilleurs athlètes mondiaux et ont réussi à reconquérir le podium mondial des plus grands meetings en salle (5 meilleures performances mondiales).

Pour la CALL, cet événement qui accueillera plus de 5 000 spectateurs, de nombreux médias et relais de communication est l'un des événements sportifs majeurs du territoire qui contribue à la promotion et à la notoriété du territoire.

Au titre de la délibération du 21 mars 2017 relative à la compétence facultative sport et précisément aux modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive, les manifestations sportives d'envergures sont reconnues d'intérêt communautaire, en fonction de critères repris dans la délibération.

Le meeting international de Liévin répondant aux critères des manifestations d'envergures définies par la délibération rappelée ci-dessus et après analyse du dossier de demande de subvention déposé par la Ligue Hauts de France d'Athlétisme, il est proposé d'accorder une subvention de 115 000 € pour aider l'organisateur dans la mise en œuvre de cette manifestation.

Vu l'avis favorable de la Commission Unique en date du 21 janvier 2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 115 000 € à la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme pour l'organisation de la 25e édition du Meeting international de Liévin.

Autorise le Président à signer avec la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Dit que les crédits sont prévus dans le projet de budget primitif 2019 du budget principal, à hauteur du montant budgété en 2018 sur la ligne de crédit n°4078.

Fait en séance le jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
Le Président,

Sylvain ROBERT.